

Elaborer son projet de territoire

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Cette formation propose une démarche structurée et opérationnelle pour élaborer un projet de territoire, de la vision politique partagée à sa déclinaison concrète, en mobilisant élus, services et partenaires.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'él.u.e sera en capacité de :

- Connaître les étapes d'élaboration d'un projet de territoire, les principes de base de sa construction et ses instances, les acteurs auxquels il s'adresse et les publics qui doivent être mobilisés.
- Mobiliser les services et les outils nécessaires

Description / Contenu

Thème 1 - compréhension des enjeux : le projet de territoire, de quoi parle-t-on ?

Introduction

Présentation : Intervenante, sujet, horaires, pause, méthodes de travail

- Quelques règles pour bien avancer ensemble
- Consignes particulières : consignes incendie, prise en compte du RI
- Présentation du contenu de la formation
- Point sur attente des stagiaires

Le projet de territoire : cadre légal, définition, contenu

- Le projet de territoire : de quoi parle-t-on ?
- Un cadre juridique souple, le rapport aux autres documents de planification
- Pourquoi élaborer un projet de territoire ? Ses objectifs, son utilité
- Un contenu type : de la vision stratégique et politique au plan d'actions, la communication et l'animation sur le temps long
- Mais des approches et des formats variés
- Un spectre de thématiques large et varié : des compétences de l'EPCI à une vision plus large
- Des temporalités longues : de l'élaboration à sa durée de vie

Les bases méthodologiques et les acteurs

- Le rôle des élus et des services
- Les instances d'élaboration et de pilotage
- La co-construction au cœur du processus
- Le rôle de la co-construction et de la coopération : associer acteurs du territoire, citoyen.nes et partenaires institutionnels
- L'importance de la communication

Focus : l'importance du récit et de la vision politique

Validation des acquis et intégration

- Questionnaire / Quiz
- Echange avec les stagiaires

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux

Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État



Thème 2 : (Co)Construire son projet de territoire

Etablir un diagnostic territorial

- Un rapide cadrage méthodologique : analyse des données et approche qualitative
- Construire la matrice SWOT du territoire et faire émerger les points de débat et les signaux faibles
- Atelier : établissez en groupe votre diagnostic territorial
- Focus : quelques outils d'analyse territoriale et d'animation d'ateliers diagnostic

Définir des objectifs prioritaires et axes stratégiques

- Atelier : à partir du diagnostic établi pour votre territoire, déterminez des objectifs prioritaires et des axes stratégiques associés

Objectif : porter une approche transversale et stratégique.

- Quelques exemples de structuration par axes de projets de territoire

Etablir un plan d'action pluriannuel et des actions prioritaires

- Atelier : définir au regard des travaux précédents quelques actions prioritaires
- Focus : distinguer ce qui relève des compétences propres de ce qui doit être mené en coopération
- Focus : quelques outils de priorisation des actions

Assurer le suivi et l'évaluation

- Définir dès le plan d'action les indicateurs de suivi
- Construire un tableau de bord d'évaluation et de suivi

Conclusion / messages clés

- Un rôle clé pour l'intercommunalité : définir sa vision, son positionnement
- Construire un récit partagé de l'avenir du territoire
- Penser le projet d'administration en lien avec le projet de territoire
- Placer au cœur du projet les coopérations et la co-construction

Validation des acquis et intégration

- Questionnaire
- Echange avec les stagiaires

Conclusion

- Bilan de la journée
- Réponses aux questions restantes

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site

<https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à

info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Mode conférence. Echanges avec les stagiaires. Pédagogie active. Débats / Exercices en groupe / Ateliers

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux

Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État



questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Célia Firmin

Docteure en sciences économiques, Co-fondatrice d'Euro 4T, directrice de mission sur les stratégies territoriales, dont l'élaboration de projets de territoire

Autrice du livre blanc : « 2026-2032 : le mandat de la résilience »

Intervenante lors de la formation IA et résilience des territoires du 27 novembre 2025 à Lille, organisée par le CNFPT ; et au sein de MBA management des transitions urbaines de l'Institut Léonard de Vinci sur les politiques de mobilité depuis 4 ans

10 ans d'expérience au sein de collectivités territoriales comme conseillère technique auprès des président.es d'exécutif, dont conseillère technique mobilités et transition environnementale au cabinet de la présidente de Rennes Métropole (2019-2023), aménagement et solidarité territoriale au Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine (2016-2019) et en charge du développement économique et industriel au Conseil Régional des Pays de la Loire (2012-2015)